

Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 25 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq avril à 16h00, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dument convoqué par son président le 18 avril 2025 s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Maison du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Didier RICHE.

Présents :

- Représentants de la mairie : Didier RICHE, 2^{ème} adjoint ; Fatima CHOMAT, conseillère municipale ; Michel-Pierre PECOUL, conseiller municipal
- Représentants socioprofessionnels : Pierre MARTIN ; Olivier BRIDELANCE

Absent excusé : Gilles APELOIG, conseiller municipal, pouvoir à Michel-Pierre PECOUL

Secrétaire de séance : Pierre MARTIN

Représentant de la Mairie : Excusé

En présence de : Jean-Pierre DEMENUS, directeur de la RDSGV (visio)



VOTE :

Pour	6
------	---

Contre	0
--------	---

Abstention	0
------------	---

2025 – 10 : Programme d'investissement 2025

Le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le statut de l'EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial),
- Vu le budget primitif 2025 adopté par le Conseil d'Administration,
- Vu la nécessité d'assurer la sécurité, la fiabilité et la qualité de l'exploitation du domaine skiable,
- Considérant la liste des travaux à engager pour l'année 2025 validée en séance,

Après en avoir délibéré :

1. Approuve la réalisation des opérations d'investissement suivantes pour l'exercice 2025 :

- Acquisition de bandes de chenilles pour les dameuses alpins,
- Travaux sur le télésiège du Blavet,
- Travaux sur le télésiège du Pras 1.

2. Précise que ces investissements seront réalisés dans la limite des crédits inscrits au budget 2025 de la régie.

3. Autorise le Directeur de la RDSGV, en sa qualité d'ordonnateur de l'EPIC, à :

- Engager, liquider et mandater les dépenses afférentes à ces opérations,
- Signer tous documents nécessaires à la bonne exécution des travaux,
- Solliciter, le cas échéant, des subventions ou financements complémentaires.

4. Charge le Directeur de rendre compte de l'avancement et de l'achèvement de ces opérations devant le Conseil d'Administration.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Gresse-en-Vercors le 12 mai 2025

Le Président

Didier RICHE

Certifié exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en Préfecture le
- de sa publication le



REGIE DU DOMAINE SKIABLE
GRESSE EN VERCORS
38650 Gresse en Vercors
04 76 34 30 04
Siret 880 716 121 000 12
remontees-mecaniques@gresse-en-vercors.fr

A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to Didier Riche, is written over the contact information.